

Chacun pour tous avec



FÉDÉRATION
DES FINANCES

Élections professionnelles 1er au 8 Décembre 2022



FÉDÉRATION
DES FINANCES

De nouvelles instances, votre voix est toujours essentielle

Comme pour l'ensemble des agents publics, du 1^{er} au 8 décembre 2022, tous les agents des directions du ministère économique et financier seront appelés à élire leurs représentants dans les différentes instances représentatives du personnel.

Il nous paraît important de vous alerter dès maintenant à la fois sur cette nouvelle instance et les enjeux des scrutins. Le Comité Social d'Administration, instance unique, est créé.

Ce qui change...

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique consacre son premier volet au dialogue social. Les instances représentatives du personnel (CAP, comités techniques, CHSCT) sont profondément bouleversées.

Les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont supprimés. Ils sont remplacés par une instance unique : le comité social d'administration (CSA) avec sa formation spécialisée (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.



Le Comité Social d'Administration

Fusion du Comité technique et du CHSCT



Compétent sur le fonctionnement et l'organisation des services, la protection de la santé et de la sécurité des agents, etc..

chacun pour tous





CSA Ministériel

Le champ de compétences du CSA Ministériel est étendu à des thématiques communes à toutes les directions de Bercy mais également aux statuts particuliers des personnels.

Les principales compétences du Comité Social d'Administration Ministériel sont les suivantes :

- le fonctionnement et l'organisation des services ;
- les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- l'égalité professionnelle, la lutte contre les discriminations ;
- la formation professionnelle ;
- les projets d'arrêtés de restructuration ;
- la protection sociale complémentaire ;
- la politique indemnitaire ;
- les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents ;
- l'insertion professionnelle des agents en situation de handicap.



Qui siège ?

Les titulaires et les suppléants au prorata résultant des suffrages exprimés aux élections professionnelles.



Pourquoi voter au CSAM ?

Tous les scrutins sont capitaux pour élire vos représentants appelés à défendre vos intérêts individuels et collectifs, mais seule l'élection au Comité Social d'Administration Ministériel permet d'établir la représentativité des organisations syndicales à Bercy et par conséquent les droits et moyens attribués à chaque fédération ministérielle.



chacun pour tous avec



chacun pour tous avec



Formation Spécialisée Ministérielle

A chaque CSA correspond une Formation Spécialisée en charge de la santé et de la sécurité.

Ses principales compétences sont les suivantes:

- Procède à la visite des services ;
- Se réunit à la suite de tout accident ayant entraîné des conséquences graves ;
- Enquête à l'occasion de chaque accident de travail, accident de service ou maladie professionnelle ;
- Alerte après constat direct ou indirect de l'existence d'une cause de danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité des agents ;
- Est consultée sur les projets d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Contribue à la prévention des risques professionnels ;
- Propose des actions de prévention du harcèlement moral et sexuel.

Au-delà, il est primordial que la politique santé, sécurité au travail ministérielle soit préservée, dotée d'un réseau d'acteurs de prévention et d'un budget spécifique.



Qui siège ?

Les titulaires seront les titulaires ou les suppléants du CSA. Les suppléants seront désignés par les organisations syndicales représentatives du CSA.

Fédération des Finances FO • 46, rue des Petites Écuries 75010 Paris
Tél. : 01 42 46 75 20 • fo.finances@orange.fr • financesfo.fr